

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt

Le 04 mars 2020 à 20h

Le comité syndical du Syndicat mixte pour le tri sélectif et
le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région
de MONISTROL sur LOIRE (S.Y.M.P.T.T.O.M.), légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de MONISTROL sur LOIRE
sous la présidence de
Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président

Etaient présents :

. Les membres titulaires, ci-après (14):

Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président,
M. Gilles DAVID -M. Jacque FAURE –
M. Jean-Jacques MOUNIER
M. Xavier LIOGIER – M. Jean PRORIOL
M. François BERGER – M. Éric PETIT
M. Luc JAMON
M. Yves BRAYE
M. Didier ROUCHOUSE
M. André Philippe BERNABE
M. Eric DUBOUCHET
M. Daniel BILLARD

Etaient absents excusés (12):

. Les membres ci-après

M. Bernard GALLOT
M. Jacques SURREL
M. Jean-Paul DEGACHE
M. Louis SIMONNET
M. Ludovic GIRE – M. René PASCAL –
Mme Sylvie BRUNON – M. Patrice MOUNIER –
M. Jean-Claude DURON –
M. Robert CLEMENCON –
M. Pierre ASTOR – Mme Annick HERITIER –

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2020.03.04

Objet : Instauration d'une provision pour créances irrécouvrables ou éteintes.

RAPPORT DU PRESIDENT :

Monsieur le Président informe de la situation de l'entreprise OXXA en redressement judiciaire du 15/07/2014, transformé en liquidation judiciaire le 22 décembre 2015, pour un montant de 18 980.28 € de déclarés. Le risque d'irrécouvrabilité des créances à l'encontre de cette entreprise est certain, (biens difficiles à vendre dans la liquidation).

De fait, en application de l'article R 2321-2 du C.G.C.T., la collectivité est dans l'obligation de constituer une provision à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé, malgré les diligences faites par le comptable public.

De plus, la constitution d'une provision sur plusieurs exercices précédant la réalisation du risque peut être décidée.

Eu égard à ces éléments, je vous propose de constituer une provision semi-budgétaire à hauteur de 9 000 € sur l'exercice 2020.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2020 SYMPTTOM.

Le comité syndical décide :

- Après avoir débattu sur les informations qui lui ont été exposées,
 - A l'unanimité sur 14 votants
- **D'ACTER** la constitution d'une provision semi-budgétaire à hauteur de 9 000 € au budget primitif de l'exercice 2020

==

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré
À MONISTROL sur LOIRE

Le 05 mars 2020,

Le Président,

Jean-Paul LYONNET

SYMPTTOM
17, Rue du Général de Chabron
43120 MONISTROL SUR LOIRE
Tél : 04 71 75 57 57